

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BIEVRE LIERS

PROJET EDUCATIF 6-17 ans

1 - PREAMBULE

La Communauté de Communes du Pays de BIEVRE LIERS développe depuis plusieurs années une politique en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Elle dispose pour ce faire de divers moyens financiers, matériels et des personnels chargés du développement de la politique choisie par les membres de la Collectivité.

Cette direction particulière oriente son action vers le domaine de l'animation, en incluant ce dernier comme vecteur social au sein de la société et proposant des activités diverses dans lesquelles chaque membre pourra trouver des outils d'épanouissement personnel, des savoirs-faire et des savoirs-être.

Elle répond aux diverses demandes relevant de son champ d'action, propose de nombreux et divers projets pour la satisfaction du plus grand nombre.

Concernant plus spécifiquement la Jeunesse, différents dispositifs d'accompagnement de projets jeunes ont vu le jour depuis 2006 :

En 2006, Saint Hilaire de la Côte, Gillonnay, La Côte Saint André ont décidé d'être partenaires sur un même projet et de partager un poste d'animateur.

Depuis 2007, c'était la Communauté de Communes qui assurait la mise en œuvre d'un projet Jeunesse pour le compte de ses trois communes avec un accompagnement pédagogique délégué au Centre Social de la Côte Saint André.

Les différents accueils étaient les suivants, tous intégrés dans le Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 :

<i>Type d'accueil</i>	<i>Gestionnaire</i>	<i>Tranche d'âges</i>
Accueil loisirs	CCPBL	6-17 ans
Accueil jeunes (pour le compte de La Côte St André, Gillonnay et St Hilaire de la C.)		14-17 ans
Accueil loisirs	Association ADELIS – St Siméon de Bressieux	3-13 ans
Accueil jeunes		14-17 ans
Accueil loisirs	CCAS de La Côte Saint André	3-13 ans

Cette situation, si elle a le mérite d'exister et de proposer un accueil auprès des jeunes des communes concernées, pose certaines difficultés et questions dont les plus importantes sont les suivantes :

- 1) Ce morcellement des projets ne permet pas une véritable coordination, et les fonctionnements propres à chacun sont une limite à la mise en place d'actions mutualisées (objectifs différents, tarifications différentes, fonctionnement associatif ou non n'apportant pas les mêmes souplesses,...)

C'est donc la question de la lisibilité pour les familles qui est mise en avant ainsi que la cohérence sur le territoire en terme de développement social.

- 2) Les 2 accueils jeunes 14-17 ans concernent uniquement 4 communes sur les 20 du territoire. Sachant que les animateurs interviennent régulièrement dans les établissements scolaires, mais aussi que les jeunes se déplacent, il est souvent mal compris le refus d'accepter les jeunes des autres communes, et engendre parfois un désistement de ceux pouvant être accueillis.
- 3) L'expérience des 2 accueils jeunes démontre la nécessité pour les professionnels de travailler en équipe auprès des 14-17 ans afin d'avoir une approche complémentaire et éviter ce sentiment d'isolement sur des situations pouvant se révéler complexes.

L'évolution de ce dispositif d'accompagnement de projets jeunes, au-delà des constats de disfonctionnement et de l'intérêt de mutualiser les différentes actions, s'appuie sur le diagnostic enfance-jeunesse-famille dont les conclusions ont été rendues en mars 2009.

Les conclusions et les préconisations établies par le consultant sont venues renforcer et confirmer l'idée d'une nécessaire évolution de l'accueil des 11-17 ans sur le territoire.

Compte tenu de l'ensemble des éléments de contexte et de diagnostic, les élus ont engagé une réflexion sur la pertinence de faire évoluer le système actuel vers un élargissement à l'échelle intercommunale.

Ce sujet a été à l'ordre du jour de 2 réunions des Maires, les 15 juin et 05 octobre 2009, ayant permis une présentation d'un projet global d'accueil des 12-17 ans.

Un nouveau dispositif est donc prévu à compter de la rentrée 2011, associant les établissements scolaires et les structures existantes (Centre Social de La Côte et Adélis de Saint Siméon de Bessieux) avec en amont début juin le recrutement de trois animateurs adolescents, dont les missions seront de favoriser l'émergence de projets et leur construction par les jeunes, dans une démarche d'accompagnement de projet.

Ce nouveau dispositif remplace ainsi les accueils des 14-17 ans existant actuellement sur le territoire (Centre Social , ViV jeunes et 14-17 ans Adélis)

Par ailleurs disparaîtront :

- l'action « accueil loisirs 11-13 ans » sur Saint Siméon (Adélis)
- l'action « séjours » sur Saint Siméon de Bressieux (Adélis)

L'ensemble des éléments évoqués ont permis de faire évoluer la réflexion vers un projet global d'accueil 11-17 ans sur le territoire. Les élus, en appui d'un groupe de travail constitué des techniciens, ont défini les objectifs d'un projet de développement et décliné son fonctionnement, en partant sur un projet d'accompagnement de projets Jeunes.

2 - OBJECTIFS DE L'ACCUEIL 6-17 ans

2-1 Objectifs généraux de l'Accueil de Loisirs 6-17 ans

Les principaux objectifs généraux se déclinent de la manière suivante :

Des objectifs pour le territoire :

- 1) Prendre en considération l'ensemble des 6-17 ans du territoire, en favorisant la mixité sociale et géographique
- 2) Rendre plus cohérente l'offre sur le territoire en prenant en compte l'existant en matière d'accueil des 6-17 ans.

2-2 Objectifs éducatifs de l'Accueil de Loisirs 6-17 ans

– Elargir le champ de découverte de l'environnement en fonction de la Tranche d'Age des enfants (6-8 ans/ 9-10 ans/ 11-17 ans)

Pour les tranches d'âge les plus petites : découverte des possibilités de la Communauté de Communes, puis, au fur et à mesure, élargir au delà de ce territoire.

– Montrer à l'enfant qu'il existe des modes de vie différents de son milieu familial

- la vie en collectivité et ses richesses,
- les modes relationnels avec les autres,
- les modes de fonctionnement différents pour chaque individu.

– Faire découvrir à l'enfant le plaisir d'être, de faire, et de se réaliser par le biais d'activités ludiques et variées pour toutes les catégories sociales

Certains enfants, de par les conditions modestes de leur famille, ne peuvent accéder à certaines activités.

Le Centre de Loisirs élargit leurs possibilités de découvrir et de vivre des moments de plaisir.

– Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture au plus grand nombre (permettre l'accès à des activités diverses comme le sport, l'art, la culture et favoriser la découverte et l'expérimentation). Favoriser l'ouverture sur soi même, les autres et sur le monde.

– Permettre l'accueil de tous les enfants quelque que soit leur particularité et mettre en œuvre les moyens pour le réaliser.

Des enfants, en situation de handicap, demandent une attention plus particulière et un encadrement renforcé. Si toutefois leur présence présentait un danger pour eux-mêmes ou pour les autres enfants, la Communauté de Communes se réserve la possibilité d'orienter la demande vers des organismes plus spécialisés.

– Offrir à la population un moyen d'organisation de vie familiale malgré les contraintes sociales

Il s'agit de permettre aux parents d'offrir des vacances à leurs enfants dans un cadre sécurisant pour les parents.

2-3 Objectif spécifique à l'accueil 11-17 ans

Lors de la réunion des Maires du 15 juin 2009, l'objectif a été ainsi défini :

« Donner aux jeunes les moyens de s'épanouir pour qu'ils accèdent le plus aisément possible au statut d'adulte. L'atteinte de cet objectif suppose de prendre en compte l'ensemble des jeunes et pour ceux rencontrant des difficultés particulières, sociales ou de santé, de prendre appui sur les services spécialisés (Conseil Général, prévention spécialisée, acteurs de la santé, ...) »

Des objectifs pour les jeunes :

- 1) Responsabiliser les jeunes par une démarche de projet : de l'idée à l'organisation vers la réalisation en développant l'autonomie et la prise d'initiatives, pour les rendre « acteurs de leur avenir »
- 2) Accompagner les jeunes dans la construction d'une identité citoyenne par un apprentissage à la vie en collectivité (en favorisant une démarche de groupe loin de l'individualisme)
- 2) Permettre les rencontres et les échanges entre jeunes
- 3) Mobiliser les adultes et familles dans une démarche éducative et participative

2-4 Principes généraux de fonctionnement de l'accueil 11-17 ans

L'accueil est envisagé de la manière suivante : proposer sur le territoire un accueil des 11-17 ans coordonné dans une démarche d'accompagnement de projets à l'initiative des jeunes et dans le cadre d'un projet pédagogique adapté en fonction des tranches d'âges 11-13 ans et 14-17 ans.

Il est demandé aux jeunes de construire leurs vacances et de s'investir dans la recherche de financements par l'intermédiaire de PIC, de chantiers, de buvette...

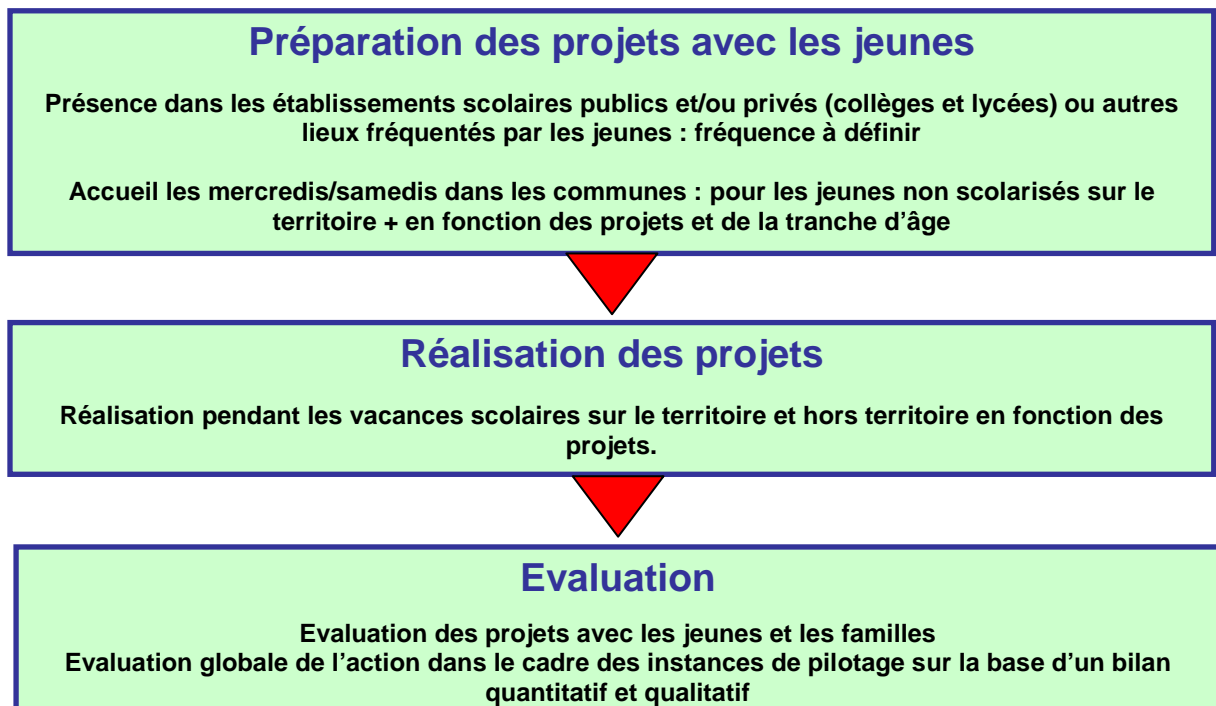
Afin de permettre la réalisation des objectifs, les principales modalités de fonctionnement de l'accueil 11-17 ans sont les suivantes :

- 1) Envisager une approche spécifique pour les 11-13 ans et les 14-17 ans.
- 2) Développer un accueil dans une logique de soutien à un nombre limité de projets issus des propositions formulées par les jeunes, et en travaillant en proximité sur les points de contact existants (établissements scolaires, city stade, lieux d'accueils sur les communes ...)
- 3) Envisager la participation conjointe des communes et de la Communauté de Communes dans l'organisation, le pilotage et le financement du dispositif : constitution d'un dispositif de pilotage permettant une coordination avec les projets d'animation des communes.
- 4) Impliquer les associations et structures locales dans le dispositif.

L'accueil 11-17 ans n'est pas un prestataire de service qui propose des activités aux jeunes, c'est un partenaire au service de leur développement en favorisant une ouverture sur la vie. Il travaille en complémentarité avec la famille, les établissements scolaires et les associations qu'ils fréquentent.

L'accueil 11-17 ans est reconnu ainsi comme un enjeu pour la vie sociale, comme espace de loisirs, de plaisir, de détente et de liberté, où chacun prend le temps de se rencontrer, de se connaître, de construire ensemble et de jouer. Un espace où les jeunes peuvent vivre leurs projets et se les approprier loin d'un réflexe spontané de consommation, dans une démarche solidaire de groupe, loin de l'individualisme.

Prendre en charge ses loisirs pour mieux assumer sa vie de demain.



3 - SITUATIONS GEOGRAPHIQUES – LES LOCAUX

3-1 Le centre de Loisirs intercommunal Galabourdine 6-12 ans

Le Centre de Loisirs de la Communauté de Communes est implanté sur la Commune de FARAMANS, dans la Base de loisirs « Les Eydoches ».

Le lieu est très agréable, moderne et propice aux vacances. C'est un endroit calme, isolé de la circulation automobile, dans un cadre naturel de qualité (arbres d'essence diverses, grands espaces engazonnés : 1500 m²) à proximité immédiate d'un terrain de golf, d'une petite rivière, d'un étang de pêche, d'un sentier de découverte botanique et zoologique.

Le Centre de Loisirs possède sa propre zone et ses propres bâtiments.

L'infrastructure se compose :

- **d'un bâtiment principal** (hall, bureau, espace infirmerie, régie matériel, petite salle d'activités, grande salle de restauration, 2 blocs sanitaires enfants, 1 bloc sanitaire personnel, une cuisine équipée (chambre froide, congélateur, lave-linge), un local « plonge » avec lave-vaisselle ;
- **d'un bâtiment secondaire** comportant 2 salles d'activités, 2 salles de rangement pour matériels spécialisés, deux blocs sanitaires ;
- **un marabout** sur sol bétonné complète cet équipement.

Des équipements spécifiques renforcent cette infrastructure :

- Une piscine hors sol de 32 m³ ;
- Un mur d'escalade de 3 m ;
- Des jeux en bois ;
- Une balançoire.
- ...

Deux séjours Enfance (été/hiver) dans des lieux d'accueils différents seront proposés aux familles, afin de développer les objectifs de responsabilisation, d'apprentissage à la vie en collectivité, de découverte naturelle et culturelle. Ces séjours permettent une meilleure connaissance et un meilleur relationnel avec les enfants.

Il est envisagé aussi des nuitées au Centre de Loisirs Galabourdine ou dans d'autres lieux d'accueils. Ceci permettra de sensibiliser et de familiariser les enfants aux joies d'une nuit hors de la cellule familiale, dans un cadre rassurant. La passerelle avec les différents séjours Enfance et Jeunesse se crée ainsi. Plus un enfant est sensibilisé en bas âge avec les séjours plus il se prend en charge rapidement et devient un adulte libre et responsable.

3-2 L'accueil 11-17 ans

Les temps d'accompagnement des projets pendant les semaines hors vacances scolaires.

Ce sont les lieux qui seront clairement identifiés pour l'accueil des jeunes afin de travailler avec eux sur la préparation de leurs projets sur le temps périscolaire et extrascolaire (mercredis).

Etablissements scolaires :

Chacune des structures met à disposition une salle afin d'accompagner les jeunes dans leur démarche de projets. Il s'agit d'un temps de rencontre avec les jeunes, afin de faire plus ample connaissance et définir leurs attentes.

Des conventions sont mises en place avec les établissements scolaires pour encadrer ce partenariat.

Les mercredis à La Côte Saint André et Saint Siméon de Bresieux:

Les animateurs Jeunesse accompagnent les jeunes dans la construction de leurs vacances, en favorisant la démarche de projet. Ils proposent en parallèle des temps d'animation afin de favoriser les contacts entre les jeunes et une meilleure connaissance de chacun.

Ces temps sont prévus les mercredis dans des locaux clairement identifiés. Des conventions de partenariat ont mises en place avec les communes pour leurs mises à dispositions.

Les lieux de rencontre décentralisés :

Les animateurs pourront être amenés à aller au contact de groupes de jeunes afin de communiquer sur la possibilité d'intégrer une démarche de projets de loisirs.

En aucun cas, cette démarche pourrait se substituer à une mission d'éducation spécialisée, dont ce n'est pas le métier des animateurs. Ainsi, cette mission sera organisée à un niveau technique dans le cadre de la cellule de coordination.

Ces accueils décentralisés, n'ayant pas vocation à être régulières, pourront être réalisées dans les communes les samedis ou en soirée sur rendez-vous, en partenariat avec les élus si nécessaire (déclaration auprès de la DDCS des locaux clairement référencés comme lieux d'accueil sur les bassins de vie).

Des conventions de partenariat seront mises en place avec les communes.

L'accueil pendant les vacances scolaires

Une programmation unique 11-17 ans sera réalisée pour les vacances scolaires (prenant en compte les idées et projets émergents des différents lieux d'accueils) en intégrant les projets pouvant accueillir des jeunes n'ayant pas participé à leur élaboration : par exemple des sorties à la journée pour une activité précise.

D'autres projets pourront être réalisés par des groupes de jeunes sans possibilité d'en intégrer d'autres : par exemple la réalisation d'un spectacle ayant demandé plusieurs séances de travail avec un groupe fermé.

La réalisation de camps

Le camp est un outil intéressant pour travailler sur le montage de projet avec les jeunes.

Les tarifs proposés aux familles sont très attractifs. Le prix de revient du séjour (un budget prévisionnel) sera réalisé par les jeunes en lien avec l'équipe d'animation afin que les jeunes prennent conscience du coût réel de tels séjours.

La réalisation des camps est conditionnée à l'implication des jeunes dans leurs préparations (construction de leur projet : constitution du groupe, prestataires, transports, budget et recherche de financement, jeunes référents...) à des niveaux différents selon la tranche d'âge. La réalisation du séjour ne se fera **qu'à la condition** que les jeunes s'investissent humainement, techniquement... dans la recherche de financements afin de compléter l'investissement financier de la Communauté de Communes. Leurs inscriptions ne seront définitives que si le groupe de jeunes s'est investi dans la préparation de ce projet. C'est une façon d'avoir un groupe qui se régule et se gère lui-même, avec l'accompagnement des animateurs. Cette démarche de projet instauré par un groupe de jeunes prend alors tout son sens.

Les différents financements trouvés ne sont pas déductibles du tarif familles mais entre dans le budget général du séjour. Idem pour les sorties et les projets nécessitant une recherche de financements.

Les recettes (pour les séjours et les différents projets) via les Participation d'Intérêt Collectif et les différentes recherches de financements (buvette, manifestations..) aident à financer le séjour ou l'action concernée.

Le nombre de camps sera à déterminer en fonction des projets portés par les jeunes. Pour autant, afin d'avoir un prévisionnel financier le plus fiable possible, il est estimé la réalisation de 2 camps de 12 à 15 jeunes chacun (correspondant à la capacité de 2 minibus avec les affaires) par an. Par contre, les jeunes peuvent s'investir dans l'auto-financement (toutes charges hors personnel permanent) de plusieurs séjours dans la mesure où ceux-ci n'impliquent pas un budget supplémentaire pour la Communauté de Communes.

L'estimation budgétaire est construite sur le principe que les jeunes et leurs familles doivent participer au financement du coût correspondant à l'hébergement + l'alimentation + les activités (les charges de personnel et le transport sont pris en charge par la collectivité, ces dépenses étant co-financées par la CAF au titre de la PSO et du CEJ)

La CCPBL n'organisera pas d'autres camps pour les 11-17 ans que ceux portés et préparés avec les jeunes.

Le dispositif Viv'Jeunes de proposition de séjours émanant de la Communauté de communes et de sorties pendant les vacances prend fin avec ce nouveau dispositif.

4 - MOYENS

Financiers :

La Communauté de Communes (organisateur), décide d'un budget annuel, vote le montant des participations des parents.

Les enfants et les jeunes seront amenés à participer à la recherche de financements pour la construction de leurs projets.

La tarification

Pour le volet 11-17 ans, la tarification doit être adaptée au fonctionnement avec :

- La participation annuelle à verser lors de l'inscription : une cotisation annuelle permettant l'accès aux différents lieux d'accueils
- La participation à verser pour participer aux journées pendant les vacances scolaires
- La participation à verser pour les séjours

Il n'y a pas de tarif hors CCPBL pour cet accueil 11-17 ans car les groupes se constituent par affinité dans les établissements scolaires avec des jeunes qui ne sont pas forcément du territoire.

Matériels :

> Pour le centre de Loisirs Galabourdine :

Toute l'infrastructure précitée avec une régie matérielle très étoffée.

> Pour l'accueil 11-17 ans :

Un inventaire des besoins en matériel (fournitures, ordinateurs, jeux de société, matériel sportif...) ainsi que leur stockage (armoire...) est indispensable, ainsi qu'un budget de fonctionnement ou d'investissement. Du matériel mutualisé avec les différents lieux d'accueil est envisageable mais se pose la question de leur renouvellement et de leurs accès par différentes personnes favorisant peut être une dégradation plus rapide. Il est donc souhaitable d'avoir des espaces autonomes de rangement et de matériel.

Il est possible aussi de s'appuyer sur des associations, des personnes ressources, des communes du territoire qui mettent à disposition (matériel sportif par exemple) et des locaux (gymnase, piscine...) dans une démarche partenariale.

Transports :

> Pour le Centre de Loisirs Galabourdine :

La Communauté de Communes prend en charge le ramassage (sur l'ensemble des communes). Ce dernier est assuré par un transporteur local. Ses services sont également utilisés lors des transports pour les sorties à la journée et les camps.

> Pour l'accueil 11-17 ans :

La Communauté de Communes pourra ou non organiser et charge le convoyage (sur l'ensemble des communes) des jeunes qui souhaitent se rendre aux accueils des mercredis,

des vacances, des temps de rencontre entre structures (sur les deux lieux d'accueils, Aqualib, Multisports, Golf à Faramans..)

Par contre, un minibus 9 places et les services d'un transporteur local sont utilisés lors des transports pour les sorties à la journée ou à la demi-journée et les camps qui ont nécessité un investissement des jeunes.

Restauration :

> Pour le Centre de Loisirs Galabourdine :

Un traiteur local agréé, assure la restauration.

Les collations et les gouters sont achetés dans les différents supermarchés de la Côte.

> Pour l'accueil 11-17 ans :

La restauration n'est pas assurée par la collectivité pendant ces temps d'accueil.

Les jeunes amènent leur déjeuner et leur goûter pour les sorties. Par contre lors des séjours, les différents repas sont pris en charge.

Pédagogie :

Le territoire de la Communauté de Communes offre des supports pédagogiques variés de par la diversité et la richesse environnementale au sein du territoire (sentiers pédestres et botaniques, vélo, étangs, terrain de golf, tennis...), les diverses associations sportives et culturelles (centres équestres, Musée du chocolat, circuit de kart, horticulteur...), le festival Berlioz. Des partenariats sont fortement conseillés pour mutualiser des moyens, des lieux, des transports et s'appuyer sur les ressources existantes.

Personnel :

> Pour le Centre de Loisirs Galabourdine 6-12 ans :

Le centre de loisirs Galabourdine est piloté à l'année par le Responsable Accueils Loisirs.

Une directrice assure les fonctions de direction sur toutes les vacances scolaires.

L'équipe d'animation compte de 5 à 22 animateurs selon les périodes de fonctionnement.

Des personnels de service assurent le service à table et l'entretien ménager des locaux.

Les recrutements s'effectuent en tenant compte des dispositions législatives en vigueur.

> Pour l'accueil 11-17 ans :

L'accueil 11-17 ans est dirigé à l'année par le Responsable Accueils Loisirs de la Communauté de Communes qui assure les fonctions de direction de l'accueil Multi-Sites (Périscolaire et extrascolaire) et déclaré comme tel.

En terme de personnel d'animation, une équipe est constituée de trois profils qui se complètent, permettant ainsi un enrichissement mutuel.

Les trois animateurs forment une équipe qui doit être reconnue comme telle par les jeunes et les acteurs locaux.

Des animateurs vacataires (BAFA complet et non stagiaires, l'animation jeunesse nécessitant du personnel mature ayant déjà de l'expérience avec ce public adolescents) pourront être recrutés pour les périodes de vacances (sorties et séjours), afin de compléter l'équipe d'animation. Leurs recrutements s'effectuent en tenant compte des dispositions législatives en vigueur.

5 - PUBLIC ACCUEILLI

Les jeunes âgés de 6 à 17 ans habitant principalement sur le territoire de La CCPBL sont accueillis sur les différents accueils.

Le dispositif prend en charge aussi les jeunes hors CCPBL qui sont porteurs d'un projet en lien avec des jeunes du territoire, prenant ainsi en compte la mobilité géographique de ce public et les liens tissés dans les établissements scolaires.

Pour les enfants ou les jeunes présentant des troubles de santé, une procédure spéciale est mise en application :

- a) rencontre préalable parents/Directeur afin de prendre connaissance des troubles ;
- b) visite du site par les parents accompagnés du Directeur pour identifier le cadre d'accueil ;
- c) mise au point technique de l'accueil du jeune ;
- d) prise en compte des troubles dans l'organisation du séjour et adaptation éventuelle de l'encadrement et du bâtiment (embauche supplémentaire, aménagements des locaux, des activités...);
- e) suivi tout au long du séjour pour des échanges avec les parents.

6 - TYPE D'ACTIVITES ATTENDUES

La Communauté de Communes attend de ces différents accueils 6-17 ans des activités variées et ludiques (dans le cadre des sorties, ateliers, séjours, manifestations) et dans une démarche d'accompagnement de projets pour les 11- 17 ans, où il est demandé aux jeunes un fort investissement afin d'être acteur de ses vacances et porteur de projets.

Elles devront correspondre aux capacités physiques, intellectuelles et mentales des enfants et des jeunes.

Elles seront source de plaisir et d'épanouissement pour l'enfant et sa personnalité.

Elles se dérouleront **avec toutes les conditions de sécurité relevant de la législation (DDCS, DASS...) et du bon sens.**

Ces activités permettront notamment une meilleure connaissance du territoire, de son milieu naturel, culturel et des lieux ressources (associations, mission locale...).

Principes de fonctionnement et critères pour l'accompagnement des projets 11- 17 ans

Quelques règles simples doivent permettre de guider les animateurs et leur donner de l'autonomie dans les projets à accompagner et le discours tenu aux jeunes :

- Certains projets doivent être cofinancés par les jeunes à une hauteur pouvant être variable selon les projets (se référer à la grille tarifaire). Le principe est d'accompagner les jeunes dans la construction d'un budget.
- Un groupe de jeunes, plus ou moins important, doit assurer le pilotage de tout projet quel qu'il soit. Ainsi, même pour une sortie à la journée, 1 ou 2 jeunes doivent être référents sur son organisation.
- Un nombre minimum de participants est requis pour que le projet se réalise, qui pourra être décliné en fonction du type de projet (par exemple, pas moins de 8 jeunes pour une sortie à la journée).
- Une recherche si possible de mixité géographique et sociale des jeunes.

La difficulté du travail de l'animateur est de montrer aux jeunes l'intérêt d'une participation et d'un investissement à la conception et à la réalisation de leurs loisirs, de faire passer les jeunes d'une attitude conditionnée de consommateur à un comportement volontaire d'acteur. La méthode est d'encourager les envies, accompagner sur la méthode et valoriser les acteurs.

7 - CONSULTATION DU PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif pourra être consulté :

- au siège de la Communauté de Communes ou par envoi postal sur demande ;
- sur les différents accueils par affichage ;
- sur le site de la CCPBL

Par ailleurs, une synthèse de ce document sera remis aux familles lors de l'inscription des jeunes.

8- PASSERELLE ENTRE LE CENTRE GALABOURDINE ET L'ACCUEIL 11-17 ans

Tout au long de l'année, une passerelle sera mise en place entre le Centre de Loisirs Galabourdine et les accueils 11-17 ans afin que les enfants âgés de 11-12 ans aient la possibilité d'être informés des programmes respectifs de chaque structure et puissent choisir ainsi leur lieu d'accueil en fonction de leurs souhaits.

Une cohérence entre ces deux modes d'accueil (Galabourdine 6-12 ans et accueil 11-17 ans) est nécessaire afin de construire une continuité éducative, pédagogique dans la transmission des valeurs (solidarité et partage, respect de l'autre et de ses différences, autonomie, initiatives, responsabilité...).

A Galabourdine, il sera possible de construire des séjours courts (en camping, yourte, tipi...) afin de donner une première expérience aux enfants des camps et de leur vie quotidienne

(courses, repas, vaisselle, rangement...), ainsi les former et les responsabiliser et que l'aventure puisse continuer au sein des accueils 11-17 ans.

Pendant les vacances, nous laissons donc le choix aux enfants âgés de 11 à 12 ans de se rendre à Galabourdine (cadre peut être plus rassurant et protecteur pour les familles, avec une proposition d'activités) et/ou sur les accueils (démarche de projet).

9-MOYENS DE DIFFUSION ET RELATIONS AVEC LES FAMILLES

9.1. Moyens de diffusion :

Le Responsable Accueils Loisirs, la directrice des 6-12 ans et leurs équipes respectives veilleront à répondre aux demandes et à avoir des contacts avec les familles.

Pendant les sessions, ils accueillent tous les parents désireux de les rencontrer, ils organisent aussi l'information auprès des parents lors des vacances de transports afin que les animateurs puissent renseigner les parents.

Il est également organisé des activités - spectacles (kermesse, cabaret, casino,...) afin d'amener les parents à participer à ces animations conviviales dans le Centre de Loisirs.

Lors des inscriptions, la Communauté de Communes renseigne les parents et les oriente vers le Responsable Accueils Loisirs et la directrice 6-12 ans.

Dans le mois précédent l'ouverture des sessions de vacances, une plaquette informative et des affiches sont éditées par la Communauté de Communes et diffusée par tous les moyens possible (site internet www.cc-bievre-liers.fr, communes, office du tourisme, ...)

9.2. Relations avec les familles :

Des contacts sont établis tout au long de l'année avec les familles, afin qu'un climat de confiance, de respect mutuels s'instaure et que les parents inscrivent leurs enfants en toute sérénité (connaissance des projets pédagogiques, du dispositif 11-17 ans dans son ensemble, des règles de vie...). C'est une forme de partenariat qui s'instaure avec eux nous permettant aussi de faire plus amplement connaissance avec leurs enfants, dans une meilleure compréhension de leur vie familiale.

Il est important aussi de communiquer aux parents à la suite des vacances, de pouvoir faire un bilan avec eux, leur présenter les différents projets du moment et les réalisations : sous forme de réunions, de présentation de spectacle ou de films. Les familles sont conviées à participer aussi à des manifestations et des animations conviviales.

Ces diverses possibilités offrent aux parents un large champ d'informations, de consultations et d'échanges.

10 - LES PARTENARIATS

Les différents accueils développeront des actions conjointes avec des partenaires de la Communauté de Communes tels que MJC, Centres Sociaux et d'éventuels partenaires extérieurs.

10-1 Implication des communes

Dans le cadre des projets proposés par les jeunes, les communes seront invitées à les soutenir de plusieurs manières possibles :

1) Proposer aux jeunes des Participations d'Intérêts Collectifs (PIC), autrement dit la réalisation d'opérations en lien direct avec la commune, en échange de quoi un financement est accordé pour la réalisation d'un projet collectif.

Ce partenariat se fera sous couvert d'une convention.

Objectifs des PIC :

- Associer les communes au dispositif dans une démarche partenariale.
- Responsabiliser les jeunes dans la recherche de financement de leurs projets
- Créer une aventure humaine et technique où les valeurs de solidarité, de tolérance et de partage sont mises en avant avec une ouverture sur le monde
- Apprentissage de la citoyenneté à travers le fonctionnement démocratique du groupe : s'appuyer sur les compétences techniques de chacun, écouter les autres, le respect de propositions des uns et des autres, se respecter et respecter les autres, s'exprimer dans le groupe, faire des choix...
- Découvrir le monde du travail par l'intermédiaire de l'aide aux loisirs

2) Permettre aux jeunes de se réunir, avec le personnel d'encadrement nécessaire, dans des locaux mis à disposition afin de poursuivre la préparation des projets.

10-2 Agrément à demander auprès de la DDCS

Une nouvelle déclaration sera effectuée auprès de la DDCS comme accueil multi-sites prenant en compte les différents modes d'accueil sur les 11-17 ans :

- Vacances scolaires
- Mercredis/samedis
- Périscolaire

Par ailleurs, l'agrément devra aussi prendre en compte les lieux d'accueil, notamment pour les 11-17 ans en intégrant les locaux dans les communes et établissements scolaires.